



LISTE DES DELIBERATIONS

**Bureau COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 avril 2024 à 18h00**

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, désigne Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2024

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau communautaire du 5 mars 2024.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 2 : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE GRAND LAC, LE CIAS GRAND LAC ET LES COMMUNES MEMBRES DE GRAND LAC POUR LE RENOUVELLEMENT ET LA MAINTENANCE DU MATERIEL D'IMPRESSION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 3 : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE GRAND LAC ET LE CIAS GRAND LAC POUR LA FOURNITURE ET LA REPRISE DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 4 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE D'AIX-LES-BAINS ET GRAND LAC EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES SUR L'AVENUE GENERAL DE GAULLE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



LISTE DES DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 5 : CONTRATS D'ASSURANCE POUR LE RISQUE PREVOYANCE POUR LES AGENTS DE DROIT PRIVE RELEVANT DU STATUT « NON-CADRE » ET MUTUELLE SANTE POUR LES AGENTS DE DROIT PRIVE « CADRE ET NON CADRE »

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

MOBILITES

DELIBERATION 6 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES INCLUS DANS L'ITINERAIRE GLOBAL « COTEAUX DU REVARD » (COMMUNES DE ST OFFENGE, TREVIGNIN ET PUGNY-CHATENOD)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

HOMME ET BIOSPHERE

DELIBERATION 7 : DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT POUR LA CREATION D'UNE « RESERVE DE BIOSPHERE » AUTOUR DU LAC DU BOURGET

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.